



## Séance du 27 septembre 2013

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **1 – Heures complémentaires pour le nettoyage de la salle « La Stella »**

Suite à la mise en service de la nouvelle salle de tennis de table « La Stella » appartenant et gérée par la Communauté d'Agglomération du Choletais, le nettoyage n'est pas encore organisé au niveau de la CAC. C'est pourquoi la CAC demande de manière transitoire à la commune de faire procéder au nettoyage de la salle. Le temps passé sera ensuite remboursé à la commune.

La commune, a donc demandé à une employée municipale d'organiser son planning de travail en englobant le nettoyage de la salle.

Le temps ainsi passé s'ajoute à son nombre d'heures habituel.

Afin de pouvoir la rémunérer, le conseil municipal doit donc autoriser les heures complémentaires pour cet agent.

Un débat s'instaure au sein du conseil, afin de permettre à la commune, à titre exceptionnel, d'autoriser les heures complémentaires pour tous les agents à temps non complet.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le personnel à temps non complet d'effectuer des heures complémentaires sur demande de l'autorité jusqu'à la fin avril 2014.

### **2 – Subvention caritative pour Culture-Loisirs**

Comme chaque année, la chorale "Romavoix" donne un spectacle à l'Espace Galerne au profit de l'association Libami, afin de venir en aide aux enfants du Liban.

LIBAMI Cholet, Association à but non lucratif, vient en aide aux familles les plus pauvres du quartier de Nabaa, l'un des plus défavorisés de Beyrouth. Créée en 1986, cette structure n'est ni confessionnelle, ni politique, et est reconnue par le Ministère des Affaires Sociales libanais.

La chorale "Romavoix" dépend de l'association Culture Loisirs, elle paie donc la location de l'Espace Galerne au tarif associations, ce qui représente une location de 541,80 euros.

L'association Libami, quant à elle, ne paie rien, elle effectue une quête lors du spectacle et en conserve les bénéfices. Le concert aura lieu le vendredi 11 octobre 2013 à l'Espace Galerne.

Chaque année, lors du budget, une somme est destinée à des subventions caritatives. L'an passé, la Ferme des Mauges avait reçu 350 euros. Il est proposé de subventionner l'association Culture Loisirs, pour sa section chorale, à hauteur de 200 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **3 – Syndicat de destruction des taupes**

Lors de sa réunion du 1er février 2013, le conseil municipal avait décidé d'accepter la dissolution du Syndicat Mixte pour la Destruction des Taupes d'ici le 31 décembre 2013 et avait fait connaître son accord sur la mise en place d'une entente intercommunale ayant le même objectif, à savoir la destruction des taupes.

#### a/ Liquidation du syndicat

Monsieur le Maire présente donc les conditions de liquidation du Syndicat Mixte, à savoir :

. Concernant le personnel du syndicat mixte pour la destruction des taupes :

- Accepter la proposition de reprise du personnel faite par la commune de Boussay et fermer le poste d'adjoint technique territorial du Syndicat
- Consulter le comité technique paritaire et la commission administrative paritaire compétents

- . Concernant les biens du syndicat mixte pour la destruction des taupes :
  - Vendre le véhicule à la commune de Boussay au prix de 7900 euros
- . Concernant la répartition du solde d'exécution du budget 2013 du syndicat mixte :
  - En l'absence de passif, transférer le solde d'exécution positif du budget du syndicat mixte à la commune de Boussay afin de servir de fond de roulement à l'entente intercommunale à créer pour maintenir le service de destruction des taupes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions de liquidation du Syndicat Mixte pour la destruction des taupes.

#### b/ Création d'une entente intercommunale

Monsieur le Maire présente le projet d'entente intercommunale qui assurera la gestion du service de lutte contre les taupes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les mêmes communes seraient adhérentes à l'entente.

Les dépenses du service seront réparties entre les collectivités membres selon les ratios suivants :

- . 50 % au prorata de la population des communes desservies
- . 50 % au prorata de la superficie des communes desservies

L'entente sera constituée jusqu'à ce que l'adjoint technique territorial en poste à Boussay, chargé de la lutte contre les taupes, fasse valoir ses droits à la retraite (droits ouverts à partir de 2015 sous réserve des réformes sur les retraites à venir).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'entente intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et désigne Mrs Alain Breteau et Léon Briand, délégués titulaires.

### **4 – PCET – Plan Climat Energie Territoire**

Lors de sa séance du 25 novembre 2011, le conseil municipal s'est engagé dans l'élaboration du Plan Climat Energie Territoire (PCET) du Choletais porté par la Communauté d'Agglomération du Choletais lui permettant ainsi de mobiliser les acteurs du territoire et de structurer dans un seul et même document, l'ensemble des actions entreprises en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation de son territoire au changement climatique.

En tant que collectivité, la commune :

- Met en œuvre les actions qui lui sont propres
- Suit et évalue son plan d'actions
- Participe au comité de pilotage de la CAC
- S'engage au moyen de la Charte de partenariat à relayer le PCET sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Climat Energie Territoire peut être consulté en mairie.

#### **Les actions propres à La Romagne sont :**

##### a/ Economies d'énergie dans le cadre du fonctionnement des services

- . Associer les utilisateurs des locaux à la réduction de la facture énergétique
- . Optimiser les installations de chauffage : remplacement de quelques chaudières à fioul par des chaudières à condensation, plus performantes.
- . Réfléchir à un programme d'intervention sur l'éclairage public pour les années à venir.

##### b/ Fonctionnement économe de la collectivité

- . Préserver la biodiversité
- . Réduire la consommation des intrants, les transports,
- . Rendre la collectivité exemplaire en réduisant au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires
- . Faire prendre conscience à tous, des efforts à réaliser et s'adapter au changement
- . Amener à un comportement éco-citoyen

##### c/ Densification de l'habitat

- . Inciter les futurs acquéreurs à optimiser la construction de l'habitation
- . Moins consommer d'espace agricole
- . Densifier l'habitat et accueillir de nouveaux habitants
- . Amener à un comportement éco-citoyen.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le Plan Climat Energie Choletais et le plan d'actions de la commune.

## **5 – Rapport SIAEP-ROC**

Comme chaque année, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau de la Région Ouest de Cholet a réalisé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

### **Les chiffres clés :**

**Territoire :** 11 communes adhérentes

**Nombre d'abonnés :** l'eau est distribuée à 10.859 abonnés (+ 1,33 % par rapport à 2011)

La Romagne représente 730 abonnés

**Distribution :** en 2011 : 991.081 m<sup>3</sup> consommés (+0,22 % par rapport à 2011)

**Qualité :** le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité

**Prix :** Augmentation du prix : + 0,75 % par rapport à 2012 (soit en moyenne 3,05 €/m<sup>3</sup>)

Sur ce montant, 49 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 35 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16 %.

## **6 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la Gestion des déchets**

La Communauté d'Agglomération du Choletais assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de 13 communes membres pour 80.221 habitants.

**Les prestations :** (+0,20 % quantités collectées et + 2,98 % pour le taux de valorisation)

a/ ordures ménagères résiduelles : (-5,12 % par rapport à 2011)

- Collecte en porte à porte
- Transfert par Valor 3E
- Traitement par Valor 3E dont :
  - . 44,22 % par valorisation énergétique à Lasse (49)
  - . 42,07 % par tri mécano-biologique à Bourgneuf en Mauges
  - . 13,46 % par enfouissement à La Séguinière

b/ tri sélectif (emballages) : (-2,48 % par rapport à 2011)

- Collecte en porte à porte
- Traitement par Brangeon Environnement (centre de tri du Cormier)

c/ verre (214 colonnes à verre) : collecte et stockage par Brangeon Environnement (+0,74 % par rapport à 2011)

d/ déchets provenant des 2 déchetteries et des 11 éco-points : gestion, collecte et traitement par Brangeon Environnement (+ 2,32 % par rapport à 2011)

e/ collecte et traitements des déchets d'activité de soins produits par les particuliers :

- Collecte en apport volontaire dans les pharmacies du territoire
- Traitement : SOCCOIM. Incinération au Mans

f/ Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)

- Collecte en porte à porte par Fers (compostage à Cholet)

## **7 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'Assainissement**

La Communauté d'Agglomération du Choletais, comme chaque année, présente son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2012.

Le Service public de l'assainissement collectif est confié, en ce qui concerne la ville de Cholet à la Lyonnaise des Eaux. Pour les autres communes, la régie d'assainissement a confié la gestion des stations d'épuration, des postes de relèvement et des réseaux à la SAUR.

Le linéaire total des réseaux est de 736.288 ml de réseaux d'eaux usées, unitaires et d'eaux pluviales. Le nombre d'abonnés s'élève à 26.354 au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le traitement des eaux usées est assuré par 14 stations d'épuration de 50 à 116.000 équivalents habitants.

En ce qui concerne La Romagne, il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'assainissement collectif entre 2012 et 2013 (hors redevance)

Certaines communes ont subi une augmentation due au besoin de financement des travaux d'assainissement effectués dans les différentes communes, et avec un objectif d'harmonisation des tarifs assainissement sur le territoire communautaire.

## **7 bis – Convention CISPA**

Monsieur le Maire demande si l'ensemble du conseil municipal accepte de rajouter ce point qui n'était pas prévu à l'ordre du jour. Après son accord, Monsieur le Maire présente la convention présentée par la Communauté d'Agglomération du Choletais relative au mode de fonctionnement de la restauration des élèves des écoles primaires de l'agglomération pour les classes vertes au CISPA (Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air de Ribou). Le prix proposé étant le même que celui pratiqué par la commune, à savoir 3,65 €, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité de signer ladite convention pour l'année scolaire 2013-2014.

## **8 – Questions et informations diverses**

a/ Formation PSC 1 : la commune propose une formation gratuite aux premiers secours PSC1. C'est une formation de 7 heures qui se déroulera sur 2 soirs. Les romagnons peuvent s'inscrire en mairie.

b/ Recrutement d'agents recenseurs : Le recensement de la population aura lieu en début d'année 2014. Pour cela, la commune recherche plusieurs agents recenseurs. La date limite des candidatures est fixée au 30 novembre 2013. Renseignements en mairie

c/ Remerciements des enfants de Mr René Hervouet : suite à l'inauguration du complexe sportif « René Hervouet » le samedi 21 septembre, les enfants (Michel et Marie-Renée) de René Hervouet ont envoyé un mot de remerciements au conseil municipal.

d/ Electrification Burkina-Faso : la commune avait décidé d'attribuer une subvention de 1130 euros afin de permettre l'électrification de l'école de Goala au Burkina Faso. Les travaux ont été réalisés et tout fonctionne.

e/ DIA 16 rue Nationale

Monsieur le Maire informe de la vente d'une parcelle de terrain, cadastrée AD 19, d'une surface de 520 m<sup>2</sup> et qu'il a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

f/ Transport Solidaire

Ce nouveau service piloté par le Centre Social Intercommunal Ocsigène, débutera le 15 novembre. Les habitants de La Romagne, ne disposant pas de moyen de transport, ne pouvant pas conduire momentanément, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants, peuvent faire appel au réseau de conducteurs solidaires, du lundi au samedi, de 8h à 20h, pour des déplacements occasionnels.